

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES  
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4  
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève  
Tél. 022 379 87 99  
E-mail : taxesfixes@unige.ch

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2025

Présent.e.x.s : Alicia Chevrier, Beltan Michel, Nora Cupelin, Giulia Laratta, Antonio Latella, Paulin Robert

Excusé.e.x.s : Leonhard Unterlechner

PV : Giulia Laratta

<p><b>18h15 ADEPSY</b> <i>Ciné-club</i> <i>Camping psycho</i> Lea, Ivana</p>
--

L'ADEPSY propose de réitérer son ciné-club en psychologie, créé en mai 2024 et réalisé sur l'année académique 2024-2025, et dont le but est de sensibiliser et d'enrichir la compréhension des étudiants des divers aspects de la psychologie à travers le médium du film. Les séances auront lieu d'octobre à mai 2025-2026 et seront suivies par des tables rondes données à chaque fois par deux intervenant-es. Les projections auront lieu en M160, et les discussions en MS040.

La demande concerne la communication (CHF 111.48.-), les apéritifs de remerciement (CHF 1200.-) et les cadeaux de remerciement aux intervenant.es (CHF 360.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 1671.48.-.**

**Décision : La subvention est acceptée à hauteur demandée arrondie au franc supérieur, soit CHF 1672.-.**

**La CGTF demande à l'ADEPSY de fournir la liste définitive des films et des intervenant-es avant la tenue de l'événement.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.

- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**
- **Nous rappelons aux associations le devoir de respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'UNIGE.**

En septembre 2024, l'ADEPSY a organisé la première édition du Camping Psycho, un week-end de trois jours réunissant des étudiant.e.x.s en psychologie autour de moments de partage et de travail collaboratif. Elle souhaite organiser une deuxième édition dans le même esprit. L'objectif étant toujours de proposer un cadre propice à la réflexion collective et à l'émergence de nouvelles idées afin de continuer à nous améliorer en tant qu'association étudiante. Il constitue également l'opportunité pour tous les étudiant.e.x.s en psychologie de mettre un pied dans l'association, dans un contexte informel, stimulant et accueillant. En somme, permettre des discussions, des réflexions et des rencontres dans un environnement agréable le temps d'un dernier week-end avant la rentrée. Le voyage aura lieu du 6 au 8 septembre 2025.

La demande concerne l'hébergement pour deux nuits pour 30 étudiant.e-x-s (CHF 1265.-), le repas de remerciement (CHF 200.-) et les trajets en train Genève-Aigle et retour (CHF 756.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 2'221.-.**

**Décision : La subvention est acceptée à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**
- **Nous rappelons aux associations le devoir de respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'UNIGE.**

**18h45 AMUNIGE**

*5 ans de l'association*

**AG**

Cesar

Le 16 octobre 2025 l'association fêtera ses 5 ans. L'AMUNIGE propose de célébrer cette étape en organisant une série de conférences proposés par un intervenant externe, monsieur le secrétaire d'état à la politique de sécurité Markus Mäder, ainsi qu'un intervenant interne à notre université, le Professeur Robert Kolb (à confirmer). Les deux invités proposeront des conférences sur le thème de la pertinence et la capacité de notre armée de milice à assurer son rôle au XXIe siècle. Ces conférences seront suivies d'une table ronde, animée par le Divisionnaire Meier. Ils termineront les célébrations avec un apéritif. Cet évènement aura lieu en U300.

La demande concerne les frais d'apéro (200.-), les cadeaux (90.-), les impressions (295,35.-) et la sécurité (1440.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 2025.35.-.**

**Décision : La demande est mise en suspens et sera traitée en divers.**

**Elle sera validée en divers lorsque l'AMUNIGE aura confirmé qu'une salle à Uni-Mail qui entraîne moins de frais de sécurité n'est pas disponible pour la date prévue.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**
- **Nous rappelons aux associations le devoir de respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'UNIGE.**

L'AG ordinaire est le premier événement de l'année et est essentiel au bon fonctionnement de l'association. Elle est prévue pour le 25 septembre 2025 à 18h30. L'AMUNIGE souhaite inviter le Dr Vautravers à l'AG. Après l'assemblée, l'AMUNIGE souhaite organiser un apéritif dans le but de permettre des échanges entre les universitaires et les intervenants et ce cadre plus informel permet un dialogue privilégié.

La demande concerne les frais d'apéritif (200.-) et le cadeau de remerciement (30.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 230.-.**

**Décision : La demande est acceptée à hauteur demandée.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**
- **Nous rappelons aux associations le devoir de respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'UNIGE.**

**19h15 YSSA**

***Cours de suture 25-26***

**Margarita**

Dès la rentrée prochaine, YSSAGE souhaite proposer des cours de sutures aux étudiants en médecine de l'université de Genève. Ces cours se feront sur la base de 3 modules : Introductory course, Advanced 1 et Advanced 2. L'objectif est d'initier les étudiants à un domaine peu abordé dans leur cursus, mais précieux pour la suite de leur formation et de leur carrière. Le module, conçu pour s'étendre sur un semestre, accueillera une quarantaine d'étudiants. Ceux qui suivront l'ensemble des séances recevront une attestation officielle du Swiss College of Surgeons. Les cours reposent sur le modèle du « peer teaching » : tous les tuteurs de la YSSA-GE ont ainsi bénéficié d'une formation approfondie en sutures dispensée par la Dre Lehnen, cheffe de clinique en chirurgie viscérale aux HUG. 48 personnes peuvent être accueillies par session de cours.

La demande concerne le matériel jetable (CHF 12'109.65) et les cadeaux pour les intervenants

(CHF 60.-).

**La demande de subvention s'élève à CHF 12'169.65.-.**

**Décision : La demande est refusée.**

**La demande ne rentre pas dans les critères de subvention de la CGTF car il s'agit d'une formation professionnalisante.**

**La CGTF propose de faire le lien avec la faculté de médecine et la vice-rectrice chargée des projets.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**
- **Nous rappelons aux associations le devoir de respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'UNIGE.**

<b>19h40 Divers</b>
---------------------

- Amnistie AESP 20-21 et 21-22 : acceptées
- Welcome Days AMUNIGE : accepté

La séance se termine à 19h45.

PV rédigé par Giulia Laratta